

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9681>

Les textes officiels de la semaine publiés entre le 12 et le 18 mai 2025

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 19 mai 2025

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel qui auraient pu vous échapper et vous intéresser.

Comptabilité publique

- Arrêté du 24 avril 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable **M. 14 applicable aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics administratifs**

[NOR : ECOE2512807A](#)

Economie, formation & emploi

-

LOI n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession

[Dossier Législatif : LOI n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession](#)

[NOR : ECOX2406400L](#)

Eau & assainissement

Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la **transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement** et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique

adaptation des obligations relatives à la mise en ligne d'informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement suite à la publication de l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'ensemble des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale transmettent, par voie électronique, au système d'information mentionné au I, dans le même délai que celui prévu au I, les données des indicateurs mentionnés à l'article L. 2224-5.

« Ces indicateurs, précisés aux annexes V et VI du présent code, sont relatifs à :

« 1° La description des services d'eau potable et d'assainissement ;

- « 2° La gestion financière des services d'eau potable et d'assainissement ;
- « 3° Les performances des services d'eau potable et d'assainissement ;
- « 4° La connaissance et la gestion patrimoniale des équipements et ouvrages d'eau potable et assainissement ;
- « 5° La qualité de l'eau potable.

[NOR : TECL2432476D](#)

Environnement

- Décision n° 480617 du 13 mai 2025 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (NOR : TREL2314686A) du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est annulé en tant :

- qu'il inscrit la martre parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- qu'il inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts :
- la fouine dans les départements de l'Aveyron, du Morbihan et du Territoire de Belfort ;
- le renard dans les départements de l'Aveyron, de la Haute-Loire et de la Lozère en dehors des zones où il est susceptible d'occasionner des dégâts ;
- le corbeau freux dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- la corneille noire dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Loire et de Vaucluse ;
- la pie bavarde dans les départements de l'Ariège, de la Charente, de la Haute-Garonne, du Gers, du Maine-et-Loire, de la Somme et de l'Essonne ;
- l'étourneau sansonnet dans les départements de la Corrèze, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ;
- le geai des chênes dans les départements de la Corrèze et du Lot-et-Garonne ;
- qu'il ne précise pas que le renard ne peut être détruit qu'à tir ou par piégeage dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Finistère, du Gard, du Jura, de la Loire, du Bas-Rhin, du Territoire de Belfort et du Val-d'Oise.

[NOR : CETX2514224S](#)

ERP

- Décret n° 2025-429 du 15 mai 2025 relatif au **renouvellement des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité**

Les commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité, prévues par le décret du 8 mars 1995 susvisé, sont prorogées jusqu'au 8 juin 2030.

[NOR : INTE2502913D](#)

Etat civil & citoyenneté

- LOI n° 2025-412 du 12 mai 2025 visant à renforcer les **conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte**

[Dossier Législatif : Proposition de loi visant à renforcer les conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte](#)

[NOR : MOMX2503465L](#)

Logement

- Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la **mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat**

Ce texte actualise l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat à la suite de la parution du décret n° 2024-995 du 6 novembre 2024 et prévoit des évolutions visant à simplifier et sécuriser la procédure d'agrément pour les candidats, les services instructeurs et les usagers du service public.

[NOR : ECOR2511532A](#)

Décret n° 2025-419 du 12 mai 2025 portant **mise en œuvre des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles indignes** à titre irrémédiable et à titre remédiable prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

l'[article 9 de la loi n° 2024-322 du 9 avril 2024](#) visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement prévoit la création d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles indignes à titre remédiable. Cette procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à titre remédiable, prévue aux [articles L. 512-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique](#), vise à permettre à l'autorité administrative de réaliser des travaux de rénovation de bâtiments en amont de leur dégradation définitive, afin d'éviter la démolition. Le présent décret précise les modalités de mise en œuvre de cette procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à titre remédiable. Les modalités de publication, d'affichage et de notification prévues pour cette nouvelle procédure sont harmonisées avec la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à titre irrémédiable, prévue aux [articles L. 511-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique](#).

[NOR : ATDL2431530D](#)

Santé

- Décret n° 2025-424 du 13 mai 2025 relatif à la **prise en charge des séances d'accompagnement réalisées par un psychologue**

le texte supprime la condition préalable d'adressage par les médecins, les sage-femmes et les professionnels de santé de la médecine scolaire en vue de la prise en charge des séances d'accompagnement réalisées par un psychologue, et augmente de huit à douze le nombre de séances pouvant être prises en charge annuellement.

[NOR : TSSS2432141D](#)

Sport

Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux **obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives**

le décret introduit une obligation d'affichage supplémentaire pour les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives. En complément de l'affichage des copies des diplômes, des titres et des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement, des textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité et les normes techniques applicables à l'encadrement des activités et de l'attestation du contrat d'assurance conclu par l'exploitant ainsi que, pour les établissements accueillant des mineurs, d'une information sur le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119), il ajoute l'affichage d'une information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[NOR : SPOV2506433D](#)

Urbanisme

Décret n° 2025-426 du 13 mai 2025 fixant les **conditions de visite du bien par le titulaire du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles** en application de l'article L. 215-14 du code de l'urbanisme

conditions dans lesquelles est mise en œuvre la visite du bien exercée par le titulaire du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles lorsque le bien a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner en application de l'[article L. 215-14 du code de l'urbanisme](#). Les conditions dans lesquelles est effectuée cette visite sont celles déjà prévues pour le droit de préemption urbain aux [articles D. 213-13-1 à D. 213-13-4 du code de l'urbanisme](#).

[NOR : TECL2505792D](#)

- Décret n° 2025-427 du 14 mai 2025 modifiant l'**instruction des demandes de déclaration d'utilité publique des ouvrages des réseaux publics d'électricité**

Le présent décret modifie plusieurs modalités d'instruction des demandes de déclaration d'utilité publique des

ouvrages des réseaux publics d'électricité : le transfert de compétence au préfet des instructions de projets de tension 225 kilovolts ; la modification des délais de consultation des maires et des services ; l'encadrement du temps laissé à l'autorité compétente pour se prononcer sur une demande après consultation du public.

[NOR : ECOR2502653D](#)